

Le succès relatif de cette forme de collaboration N-S, comparé par exemple à l'échec assez généralisé de la coopération technique, est peut-être une indication du point auquel la réussite de toutes les formes de collaboration N-S dépend de l'engagement personnel et du travail en équipe, d'une définition claire des objectifs, des responsabilités et de la logistique de la mission, et d'un écart moins grand entre les modes de vie des parties du Nord et du Sud. Toutes ces caractéristiques sont sans doute plus faciles à réunir dans le contexte plus hiérarchisé d'une force militaire, mais les organismes d'aide et les entreprises pourraient apprendre certaines choses en étudiant l'exemple des forces de maintien de la paix. Il y a aussi des domaines où les opérations de maintien de la paix peuvent être améliorées. Par exemple, après qu'une unité canadienne de maintien de la paix eut tué des civils somaliens en 1993, une enquête spéciale a recommandé que l'«information donnée sur les différences culturelles pendant l'entraînement soit améliorée». <sup>85</sup>

Le cours récent des événements indique que d'importants effectifs de maintien de la paix seront déployés à l'avenir dans les pays en voie de développement sous l'égide de l'ONU. Bien que ces missions n'aient pas pour principal mandat de faire du travail de développement, les opérations de maintien de la paix ont des effets indirects sur les objectifs de développement en préservant la paix ainsi que des effets plus directs en contribuant à la reconstruction et au renforcement des capacités institutionnelles.

### 5.3 LE SECTEUR PRIVÉ

---

La mondialisation croissante des activités économiques a entraîné une multiplication extraordinaire du nombre des «cadres internationaux», ces gens d'affaires qui voyagent ou qui sont envoyés en mission pour quelques années à l'étranger, y compris dans les PVD. Cela n'est guère surprenant, puisque la production annuelle des entreprises privées à l'étranger dépasse aujourd'hui

---

85 Ministère de la Défense nationale, Canada, *Commission d'enquête sur le groupement tactique du régiment aéroporté canadien* (Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1993), vol. 12, p. 28-30.